



Séance du 05 juin 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

M. Gilles GREAUME, Maire,

Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Frédéric BARON, M. Christophe MENAGER, M. David BERANGER, Mme Isabelle JOUREL, Mme Nathalie BEUGIN, Mme Mélanie LE LOSTEC, M. Florent AUDET, Mme Pauline DA COSTA RODRIGUES.

Etaient excusés : Mme Catherine MUTA, M. Marc DALIGAUX, M. Éric DEZELLUS, Mme Isabelle BREHIER, Mme Martine SAUVAGE, M. Léo MECHIN, M. Mathieu DELAMARE

Pouvoirs : Mme Catherine MUTA donne pouvoir à M. Yann LOLLIER

Mme Martine SAUVAGE donne pouvoir à Mme Mélanie LE LOSTEC

M. Léo MECHIN donne pouvoir à M. Gilles GREAUME

Mme Isabelle BREHIER donne pouvoir à Mme Corinne DUMONT-OUINE

M. Marc DALIGAUX donne pouvoir à M. Frédéric BARON

M. Eric DEZELLUS donne pouvoir à Mme Florence DE MENECH

M. Mathieu DELAMARE donne pouvoir à Florent AUDET

L'ordre du jour est le suivant :

Délibérations :

- Désignation des grands électeurs
- DM n°3 : acoustique cantine et 5 rue du Dr Collignon

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Secrétaire de séance : M. Florent AUDET

DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS

Vu le code électoral,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
 Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

M. le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection des trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

M. le Maire rappelle, qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M. Frédéric BARON
- M. Christophe MENAGER

Et :

- Mme Pauline DA COSTA RODRIGUES
- M. Florent AUDET

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

Liste n°1 : Florence DE MENECH

	TITULAIRES	
	NOMS	PRENOMS
1	DE MENECH	Florence
2	LOLLIER	Yann
3	DUMONT-OUINE	Corinne
4	BARON	Frédéric
5	BEUGIN	Nathalie
	SUPPLEANTS	
1	AUDET	Florent
2	BERHIER	Isabelle
3	DELAMARE	Mathieu

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

M. le Maire fait passer ensuite chaque membre du conseil.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 19
- c) Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 19
- e) Nombre de suffrages blancs par le bureau : 0

La liste n°1 obtient 19 suffrages (*dix-neuf*)

M. le Maire proclame élus délégués, par les membres du conseil municipal :

Florence DE MENECH, Yann LOLLIER, Corinne DUMONT-OUINE, Frédéric BARON, Nathalie BEUGIN

M. le Maire proclame élus suppléants, par les membres du conseil municipal :

Florent AUDET, Isabelle BREHIER, Mathieu DELAMARE

M. le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal est établi en 3 exemplaires.

DM n°3 :**Objet : Décision Modificative n °3**

Il est nécessaire de remettre les crédits suffisants afin de pouvoir réaliser :

- les relevé des surfaces de l'immeuble 5 rue Dr Collignon
- l'acoustique au restaurant scolaire

M. le Maire propose les crédits suivants :

	Sens	Opération	Compte	Intitulé	Montants
FONCTIONNEMENT					
	Dépense		65888	Autres charges diverses de gestion courante	-22 000 €
	Dépense		023		+ 22 000 €
INVESTISSEMENT					
	Recette		021		+ 22 000 €
Rue Dr Collignon	Dépense	78	2132	Construction bâtiments privés	+ 2 650 €
Restaurant scolaire	Dépense	79	2158	Autres installation	+ 19 350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent la décision modificative n°3.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Corinne DUMONT-OUINE informe que le club de tennis de table monte en D3 après avoir remporté tous ses matchs.

Mme DUMONT-OUINE informe également que Jacques CHARON a été réélu président du parc naturel régional des Boucles de la Seine normande.

M. Frédéric BARON indique que les travaux du Crédit Agricole avancent bien : le revêtement de sol sera terminé en fin de semaine 23. Les néons seront changés avant l'arrivée des professionnelles (kinésithérapeute et psychomotricienne). Les deux professionnelles arriveront le 1^{er} août 2026.

M. Baron signale que des enfants se baignent dans le bassin de rétention du collège. Il faudra sécuriser les abords afin d'éviter tout incident.

M. Christophe MENAGER demande quand aura lieu la tonte des chemins sur Routot et Rougemontiers. Un planning de fauchage a été transmis par la CCPAVR, toutefois le fauchage n'a pas encore commencé. Frédéric BARON a contacté M. Masurier, à la CCPAVR. C'est une société extérieure qui doit intervenir mais les délais ne sont pas respectés. C'est un réel problème à solutionner car cela devient dangereux sur les routes.

Mme Nathalie BEUGIN indique qu'il y a quelques coquilles dans le dernier bulletin municipal de Routot. Elle informe également qu'elle s'est rendue avec Yann LOLLIER à l'Assemblée Générale du SERPN.

M. Yann LOLLIER informe que Mme Simone SANCHEZ est la nouvelle Présidente de l'association du Vestiaire Routotois.

La commission Vie Locale a choisi les illuminations de Noël qui seront sur le thème des étoiles.

Mme Florence DE MENECH indique qu'une commission Médiathèque s'est tenue le 28 mai 2026. Il a été convenu qu'il y aurait une présentation de la Médiathèque au début d'un conseil municipal à la rentrée de septembre.

Elle précise également que la commission Ecole a eu lieu et que la commission travaille sur l'élaboration d'un permis à points pour la cantine afin de favoriser les bons comportements. Le règlement de la cantine sera revu et voté en juillet pour une application dès la rentrée de septembre 2026.

M. Le Maire indique qu'un travail est prévu sur l'aménagement d'une sente piétonne rue Abbé Clément afin de pouvoir relier le centre-bourg au cimetière. Une recherche de subventions est en cours : DETR (80 000 €), subvention du Département (50 000 €) sont accordées mais insuffisantes pour finaliser le projet.

M. le Maire propose également aux conseillers municipaux qui le souhaitent de participer aux commissions de la CCPAVR. Un tableau est complété et sera transmis à la CCPAVR.

La séance est levée à 19h50.

Les signatures

Gilles GREAUME

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Corinne DUMONT-
OUINE

Frédéric BARON

Christophe MÉNAGER

David BERANGER

Isabelle JOUREL

Nathalie BEUGIN

Mélanie LE LOSTEC

Florent AUDET

Pauline DA COSTA
RODRIGUES